

**Publié le : 2003-06-17**

SERVICE  
PUBLIC  
FEDERAL  
INTERIEUR

**8 AVRIL 2003. - Arrêté royal relatif à la formation des membres des services publics de secours. - Erratum**

Au Moniteur belge n° 160 du 5 mai 2003, première édition, acte n° 2003/00321, le texte paru à la page 24054 doit être remplacé par le texte suivant :

Pour la consultation du tableau, voir image

Vu pour être annexé à Notre arrêté du 8 avril 2003.

ALBERT

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur,

A. DUQUESNE